

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Il faut s'aimer les uns les autres.

x

Semez aujourd'hui et vous récolterez demain.

x

Dites un bon mot en faveur de votre société.

x

Le but de la mutualité consiste à protéger ses adhérents.

x

Rien de méritoire ne peut se faire si vous n'y travaillez avec ardeur et ténacité.

x

Avant de critiquer, on devrait mûrir cette pensée : "La critique est facile, mais l'art est difficile."

x

"Aides-toi, le Ciel t'aidera." Le bon moyen de s'aider, c'est d'entrer dans les sociétés de secours mutuels.

x

Le mot fraternité signifie : nous sommes frères. Ce dernier terme implique la sympathie, l'assistance et la coopération.

x

Donnons la préférence à l'Union St-Joseph du Canada. Pourquoi ? Parce qu'elle est canadienne-française, et solidement établie.

x

Pharaon disait à qui lui demandait du blé : "Allez à Joseph". On peut dire de même à ceux qui veulent se prémunir contre la misère résultant de la maladie ou de la mort : "Allez à l'Union St-Joseph du Canada."

x

Les sociétés de secours mutuels d'Amérique ont payé en bénéfices, depuis leur organisation, la somme de \$1,557,076.512. C'est un chiffre fabuleux, mais plus fabuleux encore est le bien accompli par cet argent, même au strict point de vue humanitaire.

x

Certains de nos membres refusent de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression que la société exige \$1.00 d'abonnement par année pour sa publication mensuelle. Cette impression est fautive. Tous les membres indistinctement ont droit à la livraison de notre publication. Nous n'exigeons l'abonnement que des étrangers.

La Critique

L'esprit humain est naturellement enclin à la critique. C'est une satisfaction pour lui que de trouver autrui en faute et que de le lui dire. Pour goûter cette petite satisfaction, il juge parfois trop vite. Il lui arrive d'être injuste sans le savoir. Souvent aussi, il l'est de plein gré; alors, il est indigne de sa noble origine.

A la louange des membres de l'Union St-Joseph du Canada, nous devons dire que s'ils sont rarement justes dans leurs reproches au bureau chef, ils sont toujours sincères. C'est déjà une bonne note; elle serait meilleure si on était juste aussi. Or, pour cela, il faudrait, avant de critiquer, être bien certain de son affaire.

Les quelques lettres acerbes que nous recevons de temps en temps, émanent soit de sociétaires malades qui prétendent n'avoir pas reçu tous les bénéfices dûs, soit de personnes qui trouvent que l'on va trop lentement dans le paiement de leurs bénéfices de décès de membres ou d'épouses. Or, nous devons dire que, toujours, les sociétaires malades qui protestent contre le paiement non-intégral de leurs bénéfices, sont ignorants des dispositions du Code qui régissent ce paiement. Ils oublient que les sept premiers jours après la date de la demande de bénéfices ne sont jamais payables; ils ne savent pas qu'un membre qui retarde le paiement de ses contributions perd absolument son droit aux bénéfices pour un temps égal à celui de son retard; ils négligent de faire parvenir à la société un certificat de médecin au moins tous les quinze jours. Quant aux réclamations dont le paiement retarde la faute en est, non à la société, mais aux irrégularités qui se sont glissées dans certains documents et qui mettent entrave à la marche ordinaire des choses. Il y a des réclamations de \$1,000, que l'Union St-Joseph du Canada paye dans le mois même qu'elles lui sont faites; il y en a d'autres dont le règlement retarde parce qu'il faut mettre les documents en bonne forme. Nous avouons que cela n'est pas plaisant pour les réclamants, mais le bien général de la société exige une vigilance scrupuleuse. Les membres de l'Exécutif sont les premiers à déplorer les retards dans le règlement des réclamations; mais si le devoir n'est pas toujours doux à remplir, il n'en reste pas moins, le devoir.

CONCOURS DE POPULARITE A LEVIS.

L'Union St-Joseph du Canada remporte la victoire.

Pour venir en aide à un grand bazar organisé pour le patronage de St-Vincent de Paul, l'Union St-Joseph du Canada et les Artisans—succursales de Lévis—entraient au mois de juin dernier dans un concours de popularité. Jamais on n'a vu pareille animation: on aurait dit qu'il s'agissait d'une élection parlementaire ou municipale. Les deux sociétés de secours mutuels se livraient une guerre pacifique, mais acharnée. Deux essais d'ouvrières, à la fois gracieuses et zélées, travaillaient sous les ordres de Madame W. Lawlor pour l'Union St-Joseph du Canada et de Madame Déry pour les Artisans. Inutile de dire que, devant l'assaut de ces diligentes abeilles, les bourses s'ouvraient comme par enchantement. Et les urnes de s'emplier!

Dès le début du concours, la faveur populaire s'est mise du côté de l'Union St-Joseph du Canada. Faut dire aussi que dans la personne de Madame Lawlor, de MM. Agapit Ouellet, Joseph Samson, Arthur Robitaille et autres, les Artisans avaient des adversaires redoutables. Malgré tout le courage qu'ils ont déployé, ils n'ont pu empêcher la victoire de trouver un agréable refuge sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada.

En effet, l'Union St-Joseph du Canada a triomphé par 936 votes. Grâce en soit rendue au dévouement des officiers et des membres du Conseil de Lévis. Ils ont beaucoup mérité de la société. Et la société est contente d'eux. Dans la victoire remportée se trouve leur récompense.

Napoléon disait à ses soldats: "Vous direz: j'étais à Austerlitz; et on dira: voilà un brave!" Nous dirons de même aux membres de l'Union St-Joseph du Canada, du Conseil de Lévis: "Vous direz: j'étais au concours de popularité, et on dira: voilà un mutualiste véritable!"

Nous donnons ici une copie de la lettre dans laquelle le Conseil de Lévis a fait part à l'Exécutif de sa victoire.

Lévis, 26 juillet 1909.

Au secrétaire-général
de l'Union St-Joseph du Canada,
Ottawa.

Cher monsieur,

Il nous fait plaisir de vous annoncer notre victoire, sur les Artisans Canadiens-Français, par 936 votes, et grâce au dévouement de nos officiers et de nos membres, votre société a acquis un degré de popularité qui la place au premier rang des sociétés de secours mutuels. Cette réclame est la plus grande que

nous ayons pu vous faire, et nos journaux n'ont pas ménagé leurs éloges. Ce concours a rapporté la jolie somme de \$775.00, et nous sommes assurés à l'avance que ce dévouement pour faire participer notre société à une bonne œuvre, nous portera chance dans le recrutement.

Bien à vous,

ARTHUR ROBITAILLE,
Président.

BAZAR DE STE-ANNE.

Un grand bazar est commencé depuis quelques jours à la Salle Ste-Anne d'Ottawa, sous le patronage de Monsieur l'abbé J. A. Myrand, curé de la paroisse de Ste-Anne. Ce bazar est au profit de l'église. Grâce à la générosité des paroissiens, il a débuté sous les plus heureux auspices. Il est à espérer que les membres de l'Union St-Joseph du Canada se souviendront qu'ils ont toujours été cordialement reçus, par Monsieur le Curé Myrand, à Ste-Anne, et iront encourager ce bazar.

CONDOLEANCES

Hull, le 17 juillet 1909—A une assemblée régulière du Conseil Local No. 2 de l'Union St-Joseph du Canada il a été proposé par M. Jules Gratton, secondé par Henri Bélanger et adopté à l'unanimité, qu'un vote de condoléances soit offert à M. le Dr. J. U. Archambault, Médecin en chef de l'Union St-Joseph du Canada, aussi président du Conseil Local No. 2 de cette même Union, ainsi qu'à sa famille, à l'occasion de la mort de Mde Olivier mère de Mde Urgèle Archambault et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille de la regrettée défunte ainsi qu'au "Prévoyant" bulletin officiel de l'Union Saint-Joseph du Canada, pour être publié dans le prochain numéro.

JOS. LEFEBVRE, sec.

Hawkesbury, 15 juillet.—A une assemblée de notre Conseil, il a été proposé par M. Louis Gagnon et secondé par M. François Bergeron, de voter une résolution de condoléances à Mde Edmond Berlinguette à l'occasion de la mort de son mari. Cette motion a été adoptée unanimement.

M. Edmond Berlinguette était fort estimé de tous ceux qui le connaissaient. Les membres de l'Union St-Joseph du Canada ont assisté en corps à son service de sépulture, avec bannière et insigne.

CAMILLE MENARD, sec.

A l'assemblée de l'Exécutif du 8 juillet dernier, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"Les membres de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada, réunis en assemblée régulière, ont appris avec peine la mort de Mme Olivier, mère de Mme J. U. Archambault. Ils prient le médecin général et sa digne épouse de vouloir bien accepter leurs condoléances les plus sincères. Transmission de la présente résolution devra être faite à M. le Dr J. U. Archambault."